

Nouveau cheval de bataille public

Face à la multiplication des études chiffrant la précarité des acteur·rice·s culturel·le·s, les pouvoirs publics se fédèrent et élaborent des catalogues stratégiques. Les deux derniers en date : ceux du Dialogue culturel national et de l'Assemblée plénière Culture.

Patricia Michaud, journaliste

Le chiffre fait mal aux yeux, au cœur et au porte-monnaie : 40'000 francs. Voilà le revenu annuel médian des acteur·rice·s culturel·le·s en Suisse. Lorsqu'on apprend que seule la moitié de ce montant découle d'une activité artistique principale, le bilan est encore plus inquiétant. Combinée à la crise Covid-19, la publication d'études détaillant la précarité des artistes helvétiques aura au moins eu l'avantage de faire réagir. Que ce soient les milieux culturels eux-mêmes, via leurs faitières et autres organisations sectorielles. Ou les pouvoirs publics, prenant la mesure du décalage existant entre l'importance – sociétale et économique – de la culture et l'instabilité financière de ceux et celles qui la font exister.

À l'échelle suisse, le Dialogue culturel national – qui réunit des représentant·e·s des instances politiques et de l'encouragement de la culture dans les communes, les cantons et à la Confédération – a adopté récemment des recommandations et des bonnes pratiques « visant à assurer une rémunération appropriée pour les acteur·rice·s culturel·le·s ». Il s'agit là de l'aboutissement d'un processus entamé en 2021, lorsqu'une expertise a été commandée afin de dresser un état des lieux des pratiques des collectivités

publiques et d'établir une vue d'ensemble des tarifications proposées par les associations professionnelles.

Rémunérer la préparation

Buts de la démarche ? Que les instances d'encouragement de la culture tiennent compte des tarifs de référence lors des demandes de subvention et que « ces tarifs soient appliqués durant toutes les phases de la création artistique », peut-on lire dans un communiqué. Parallèlement, ces recommandations et bonnes pratiques visent à organiser la mise à disposition d'informations au sujet des rémunérations appropriées et à renforcer la sensibilisation à ce sujet.

À titre d'exemples, on trouve au nombre des recommandations et bonnes pratiques la rémunération des travaux préparatoires et de recherche dans le cadre de travaux artistiques, la centralisation et diffusion des grilles tarifaires existantes, la création de barèmes de rémunérations pour les secteurs qui en sont dépourvus, ou encore le monitoring de la rémunération des acteur·rice·s culturel·le·s. Les pouvoirs publics sont par ailleurs invités à informer proactivement leurs expert·e·s internes sur l'existence même de ces recommandations et sur l'im-

portance de les faire respecter.

Clarification du statut juridique

Hasard du calendrier, c'est quasi simultanément qu'a été annoncée, à l'échelle régionale, la création d'un « espace culturel romand ». Constitués en Assemblée plénière Culture (AP Culture), les cantons latins ont présenté une stratégie commune visant à « consolider la situation des professionnel·le·s de la culture et renforcer l'action des pouvoirs publics ». En unissant leurs forces et en s'appuyant sur leur rôle de cofinancement de la production artistique et culturelle, les conseiller·ère·s d'Etat en charge de la culture des huit cantons latins souhaitent améliorer les conditions-cadres du secteur. Depuis plusieurs mois, leur collaboration s'est intensifiée afin de développer des politiques cantonales convergentes, précise un communiqué.

La stratégie de l'AP Culture s'articule en cinq axes :

1. clarification du statut juridique et économique des acteur·rice·s culturel·le·s
2. amélioration de leurs rémunérations et de leur prévoyance professionnelle
3. amélioration de l'information et de la formation

4. harmonisation des dispositifs cantonaux de soutien
5. prise en compte renforcée des publics dans les politiques de soutien à la culture

Pour chaque axe, des pistes d'action ont été élaborées. Elles seront précisées et mises en œuvre progressivement par l'intermédiaire de la Conférence des chef·fe·s de service et délégué·e·s aux affaires culturelles.

Des bureaux d'information

En ce qui concerne le premier axe stratégique, une piste d'action proposée est l'encouragement et l'accompagnement de la mise en place de structures de salariat apportant à celles et ceux qui y adhèrent une sécurité juridique, ainsi qu'une optimisation de leurs revenus et de leur couverture salariale. Pour ce qui est des revenus et de la prévoyance

professionnelle, il est notamment envisagé d'intégrer la rémunération du travail invisibilisé d'une production dans les dispositifs publics de soutien et les contrats de prestation des institutions. Autres pistes : s'assurer que les projets soutenus par les cantons et les institutions respectent les standards minimaux par branche et que la participation aux assurances sociales couvre la totalité des revenus.

Pour améliorer l'information, l'AP Culture envisage entre autres d'encourager la création – ou de soutenir le développement – de plateformes et de bureaux en réseau à l'échelle romande. Ces bureaux d'information culturelle ont pour mission de proposer un portefeuille de prestations, dont le conseil. Les collaborateur·rice·s des services en charge de l'encouragement de la culture devraient

en outre être formé·e·s afin de mieux connaître les spécificités et les enjeux socio-économiques s'exerçant dans le domaine.

Afin d'harmoniser les soutiens à l'échelle romande, et donc faciliter la coproduction et la diffusion de créations, une piste consiste à fonder – sous réserve des différentes législations cantonales – les dispositifs d'aide sur des définitions identiques, ainsi que des typologies et des formulaires similaires. Il est aussi prévu d'engager un·e chef·fe de projet pour piloter la mise en œuvre du plan d'action. Enfin, afin de favoriser un accès plus large des publics dans des circuits courts, il est important que les porteur·euse·s de projets disposent d'une meilleure connaissance en la matière et que l'accès pour toutes et tous à la culture soit élargi. ♦



kleine-kuna-unsplash